



Theys Info

Edité par le Conseil Municipal

n° 91 - juillet - août - septembre 2019

Fête de la me-ïou : une édition pétillante !

Avant de faire le bilan de la fête du village, nous souhaitons remercier les personnes qui ont participé au repas organisé au printemps. Celui-ci a permis de remettre 750 euros à "ARC EN CIEL CHU GRENOBLE ALPES", association qui œuvre auprès des enfants malades. Notez que nous renouvelerons cette opération en 2020 (toujours au profit d'une association œuvrant auprès des enfants malades).

L'objectif principal de Theys Animation est d'organiser la fête annuelle du village qui se déroule le 15 août. Afin de faire perdurer cette belle tradition, nous avons (toujours et encore !) besoin de vous, bénévoles : pour quelques minutes, heures ou journée en fonction de vos disponibilités. Par exemple cette année, la gestion de la circulation a été compliquée : cette tâche prend peu de temps, et une fois le défilé terminé, vous pouvez retourner participer à la fête ... n'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez nous aider à hauteur de vos possibilités ☺.

Pour cette cuvée 2019, les spectateurs ont pu admirer un défilé riche en créations :

- Les musiciens avaient sorti leurs plus belles tenues rose fluo pour donner le tempo du défilé
- Le handball club de Theys fêtait ses 30 ans sous une pluie de confettis
- Suivait le combi typé Woodstock power flower de Theys Animation
- Des voitures de collection s'intercalaient entre les formations multicolores : 2 CV, 403, décapotable... il y avait même une Deuch'vache, dingue !
- Les conscrits nés en 2001 se déhanchaient sur leur char Disco 80 's
- Nos amis écossais étaient de la partie en installant leur Scotland Pub sur un char, kilts et bonnes boissons inclus bien sûr,
- Les gilets jaunes en herbe criaient haut et fort leurs revendications "Je veux ~~un~~ 2 poneys", "Nous aussi, on veut du homard", "Bonbonq à volonté !!!", "Des frites !", "Je ve une consol de jeux", mais aussi "On veut être respectés"
- Les skieurs des Ayes n'avaient pas froid dans leurs tenues "vintage", il faut souligner qu'ils ont tout de même réussi à mettre un télésiège et un télésiège sur leur char !
- Les sapeurs pompiers avaient fait appel à Lucky Luke pour ramener les Dalton à destination, ce ne fut pas sans mal...
- Et la colonie du Barioz a dignement célébré ses 60 ans, chorégraphies et mascottes à l'appui.

Puis, comme à l'accoutumée, de nombreuses animations ont fait vibrer le Parc Payerne : tir à la corde, défis, courses en sacs, jeux d'eau...

Les enfants se sont amusés sur les ateliers qui leur étaient dédiés : château gonflable, rodéo mécanique et tir à l'arc ont tous rencontré un franc succès ; les plus grands, quant à eux, tentaient de trouver le juste poids de Cloclo le cochon pour pouvoir le ramener chez eux !

.../...



Fête de la me-iou...

Les spectateurs ont également pu profiter des stands présents : buvette, frites, crêpes, pains géants, brioches, meringues, glaces artisanales, café, saucissons, fromages, ail, miel, confiseries, pendant que la banda faisait danser les notes sur ses instruments.

Point d'orgue de la journée : le tiercé d'ânes, emmené par les conscrits et leurs amis (mais pas toujours suivis par leur monture...), qui s'est déroulé sous le soleil et les encouragements du public !

L'édition 2019 a été une réussite. Celle-ci n'aurait pu se faire sans la participation des commerçants, sponsors (parfois les mêmes), mairie ainsi que les nombreux bénévoles. Nous tenons à les remercier vivement pour leur aide.



Merci également au public et aux participants, et commencez d'ores-et-déjà à réfléchir à la me-iou 2020 !

Pour participer, faire un char, tenir un stand, ou toute autre idée, il suffit de vous regrouper (bande de copains, habitants d'un hameau, membres d'une association...) et d'informer Theys Animation.

Si besoin, nous vous guiderons dans votre projet (pour trouver un char, définir un emplacement dans le parc, etc.).

Nous vous invitons à nous contacter au 06 03 32 79 76 (Valérie) ou 06 37 89 57 49 (Claude).

Afin que cette belle fête traditionnelle perdure, l'équipe accueille avec plaisir toutes les personnes motivées : n'hésitez pas à venir aux réunions préparatoires et à vous faire connaître.

L'équipe de Theys Animation



Conseil Municipal - Flash

jeudi 19 septembre 2019

Approbation de la nouvelle dénomination des voies et de la numérotation métrique pour chaque point d'adressage sur la commune

Décision modificative sur le budget principal 2019

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de patrimoine auprès de la commune - projet de restauration du Châtel : TERENCE LE DESCHAULT DE MONREDON est désigné pour ce projet

Demande de subvention pour la conduite d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le Châtel

Acquisition foncière à titre gracieux d'un tènement de parcelle appartenant à Mme BELLOT - GURLET Ingrid

Mandatement d'un avocat concernant le litige qui oppose la Commune et Mme BRUN - COSME - BRUNY Renée, dans le cadre de la requête devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon

Mandatement d'un avocat dans le cadre de recours en justice en matière d'urbanisme pour le compte de la Commune

Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité - secteur de Malbuisson - d'un montant de 37 090 €, financé à 80% par le T.E 38 (Territoire d'Energie Isère)

Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité - secteur des Combes et des Vincents - d'un montant de 29 150 €, financé à 80% par le T.E 38 (Territoire d'Energie Isère)

Présentation du programme de coupe dans la forêt communale pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts

Signature d'un bail de location concernant le logement de la Cure avec Mr et Mme COQUET

Soutien motivé de la Commune au "Camping des 7 Laux" pour l'aménagement du camping dont l'installation d'habitations légères de loisirs

Signature d'un bail rural ou d'une convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage suite à l'acquisition par la Commune de parcelles de terres en friches sur le secteur "Le David"

Relance - Adressage

La nomination des voies et rues de la commune se termine.

La distribution des numéros d'habitation commencera début 2020.

Si vous désirez une seconde plaque de type autocollant, inscrivez-vous auprès du secrétariat en mairie **avant le 31 décembre 2019**.

Vous pouvez joindre la mairie au 04 76 71 05 47.

Inscription liste électorale 2020

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Il est désormais possible de s'inscrire ou de vérifier son inscription sur les listes électorales par voie électronique en vous connectant sur le site www.service-public.fr ou en mairie.

Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections, il s'agit du **7 février 2020**.

Cette date peut être repoussée dans certaines situations : français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, majeur sous tutelle...

A Theys comme ailleurs les dépôts sauvages sont interdits !



Si la déchetterie est fermée, merci de vous rendre dans une des déchetteries du Grésivaudan.



"L'ennui dans ce monde, c'est que les idiots sont sûrs d'eux et les gens sensés pleins de doutes."

Bertrand Russell

Infos municipales



**Permis de construire délivrés
du 1^{er} juillet
au 30 septembre 2019**
*transformation d'anciens bâtiments en
maisons d'habitation
ou constructions nouvelles*

GIRAULT Etienne & Béatrice "Le Vilaret"
PISANU Marion & CARRAZ Pierre-Antoine "Le Vilaret"
REYMOND-LARUINA Patrice "Les Vallins"
PAYERNE Séverine "Plan Pailler"
LE ROUX Chloé "Les Alleux"
FERRIER Dominique "Les Vincents"
GENEVRAY Jean-François "Les Ayes"

Décisions de non-opposition aux Déclarations Préalables

BARTHE Jean-Gaël "L'Épinette de Montretour"
BRUNET-MANQUAT Camille "Les Vincents"
LE CAVELIER Patrick "Le Mollard et le Son"
SALINO Ludovic "Montgoye"
DIDIER CARNIVAL Gaëlle "Le Couvent"
LE MIGNON Marine & RODRIGUES Boris
"Les Gauthiers"
JAMES SANDRIER Anne "La Sandras"
MONTIER Stéphanie "La Penelle"
CHABOUD-VELLE Claude "Le Lusson"
COTTAVE Daniel "Le Mollard et le Son"

Concert

L'association "Chansons de Gestes" présentera sa nouvelle création littéraire et musicale soutenue par Le Grésivaudan et Le Département de l'Isère :

AMOR SULFUROSA 15CH

Avec Lionel Damei & Alain Klingler

Un piano, Deux voix qui disent et chantent l'amour sous ses toutes ses formes.

**Le Dimanche 15
décembre à 18 h 00**

**à la salle
Belledonne**

Déconseillé aux moins de
16 ans

Entrée 10 €



Etat Civil

2^{ème} trimestre 2019

décès

8 avril Dominique ALENTEJANO
GORDINHO "Pichat"
17 avril Paul MONCENIS "Le Bourg"
25 juin Josette FERRIER "Les Vincents"
29 juin Louis DALBAN "La Tour"

3^{ème} trimestre 2019

pacs

14 août Laura GIRARD & Charles-Gaspard
DESAILLOUD "Le Couvent"
11 septembre Anne GALLASSO & Cédric KOCH
"Le Fort"

mariage

3 août Laricha FAMELOMA & Christophe
BARRIAL "Place de l'église"
14 septembre Céline GUILLERMIN & Laurent
LAPIERRE "Le Chaboud"

décès

12 juillet Yvon MONCENIS Antibes (06)
23 juillet André POUCHOT-ROUGE-
CEZARD "La Coche"
29 août Odile THEVENIN "Les Bruns"
20 septembre Noëlle PAYERNE "La Coche"
26 septembre Paulette DALBAN-PILON
"Place de l'Eglise"
26 septembre Monique SAUNIER-PAYERNE
"Allevard"

Cinétoiles en Grésivaudan

Le rendez-vous était pris le jeudi 8 août à la nuit tombée - Espace Herculais - pour assister à la séance gratuite du film de Nicolas Vanier "L'école buissonnière".

Les cinéphiles, avec leur siège confortable et leur petite laine, ont pu apprécier ce magnifique film en plein air, sous les étoiles, et avec comme il se doit pour parfaire l'ambiance la dégustation de pop-corn et chamallows.

Cinétoiles s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Communauté de communes - Espace Aragon - Mairie et permet la projection de films dans 43 communes du Grésivaudan.

Infos municipales

Enquête mobilité grande région grenobloise

Cette enquête a été confié au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération de Grenoble à la demande des partenaires institutionnels de la grande région grenobloise :

- L'état
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département de l'Isère
- Le Pays Voironnais
- Le Grésivaudan
- Grenoble Alpes Métropole
- L'Etablissement public du schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble

La réalisation de cette enquête sera réalisée par le prestataire ALYCE.

Son objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système de transport dans notre agglomération (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, cheminements piétons et cycles, service de mobilité, etc...).

Cette enquête sera effectuée en partie en "face à face" au domicile des ménages et en partie par téléphone.

Cette enquête respecte la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

Pendant la période de collecte, qui s'étend du 4 novembre 2019 au 23 mai 2020, les ménages sollicités pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.

La prise de contact pourra se faire par téléphone ou directement au domicile des ménages.

Facture d'eau - gestion en ligne

Le service des Eaux du Grésivaudan a lancé son Espace Abonnés en ligne, une plateforme internet grâce à laquelle vous effectuez vos relevés de compteur, le suivi de votre consommation et payer vos factures.

Créez votre compte lors de votre première connexion (penser à vous munir de votre numéro d'abonné), en quelques clics, c'est fait !

Connectez-vous : eaux.le-gresivaudan.fr

Renseignements :

Service des Eaux du Grésivaudan
23, rue Paul Héroult à Villard-Bonnot
Serviceeseaux@le-gresivaudan.fr
04 76 99 70 00

Recensement de la population 2020

Du 16 janvier au 15 février 2020

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr.

Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'hiver arrive...

Je déneige :

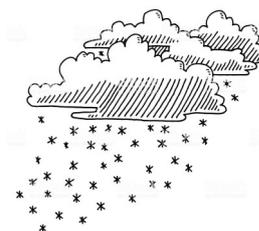
- le trottoir devant chez moi,
- le long de ma propriété,
- ... et je stocke la neige de façon à ne pas gêner les piétons..

Je n'oublie pas d'équiper mon véhicule afin de minimiser les risques d'accident.

La commune déneige :

- les trajets des transports scolaires,
- l'accès aux hameaux,
- puis les axes secondaires,
- ... et une partie de la route départementale Theys / Hurtières sous convention avec Le Département.

Le Département s'occupe des routes dont il est responsable.



Infos municipales

Les jeunes en chantiers...

Comme les années précédentes la commune a reconduit cet été le "chantier jeunes" avec une dizaine de jeunes, soit 25 heures de travail sur 5 matinées :



- La première semaine a été encadrée par les services techniques et en particulier Robert et Nicolas pour l'entretien, la taille des espaces verts de la commune ainsi que des travaux de peinture et de nettoyage.
- La deuxième semaine s'est faite autour des écoles maternelle et primaire, ainsi que la bibliothèque, sous la responsabilité des élues, ménage, lessivage des murs, rangement, peinture et le dernier jour nettoyage des tables et chaises de la halle des sports.

Cinq jours chargés pour les deux équipes, éponges, chiffons, balai, souffleurs, pelles, râpeaux avec des jeunes volontaires et motivés !

Merci de votre travail !

Lundi 2 septembre, c'était la rentrée !

Quelques 225 élèves âgés de 3 à 10 ans ont fait leur rentrée !

Il y avait ceux qui étaient heureux de retrouver leurs copains, celles qui avaient hâtent de raconter leur été aux copines, ceux qui seraient bien restés sous la couette mais surtout ceux qui faisaient leur toute première rentrée, toutes ces scènes sous le regard ému des parents.

Une belle rentrée !

Les échos de la rentrée :

En maternelle : 93 enfants inscrits cette année, et répartis en 3 classes, sous la houlette d'une nouvelle directrice Marie - Line CHEVALIER, avec comme collègues Sandrine et Catherine aidées par les ATSEM.

En primaire : Petite baisse des effectifs. 132 élèves ont retrouvé l'équipe enseignante, qui n'a pas changé cette année, sous la direction de Gwénola AYRAULT.

à la cantine : Ce sont des repas préparés sur place, un menu végétarien par semaine, des plats de nos régions ou d'autres pays, des laitages, du miel de producteurs locaux, un primeur/grossiste de la vallée du Grésivaudan...

Une attention rigoureuse à la qualité des produits pour une alimentation saine et équilibrée et une simplicité d'inscription au jour le jour.

Belle rentrée à toute l'équipe des enseignantes, au personnel encadrant, sans oublier le personnel du service péri scolaire et de la cantine scolaire.

Le Chiffre de cette rentrée : **310**

Il s'agit du nombre d'heures qui ont été consacrées au grand ménage de fin d'année par les 3 ATSEM, les 8 agents périscolaires, les jeunes du "chantier jeunes" durant les semaines des vacances d'été.

Cette opération comprend le nettoyage approfondi de chaque salle de classe, restaurant scolaire ainsi que le tri et le lavage de tous les jouets.

L'entreprise de nettoyage effectuée quant à elle le décapage et le cirage des sols et le nettoyage des vitres.



Infos municipales

Rivières, une gestion partagée

Le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'inondation reposent en priorité sur l'entretien des rivières. Cet entretien résulte d'une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire : l'État, les communes et les riverains.

Le SYMBHI, à qui la Communauté de Communes "Le Grésivaudan" a transféré sa compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2019, apporte son appui et son expertise pour accompagner et coordonner l'action de chacun de ces acteurs sur le territoire.

La "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) vise la protection du risque inondation et la valorisation des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent. Le SYMBHI, créé en 2004 pour la mise en œuvre des travaux de protection des crues de l'Isère, puis des autres grandes rivières, s'occupe dorénavant également des affluents du Grésivaudan.

Concrètement, le Syndicat poursuit l'étude et la mise en œuvre de projets d'aménagement hydraulique intégré mais il élargit le périmètre de ses missions : il anime la démarche et accompagne le territoire pour travailler sur d'autres axes de la gestion du risque (prévision des crues, développement de la conscience du risque, cohérence avec les outils d'urbanisme, diminution de la vulnérabilité), porte des travaux plus ponctuels et assure l'exploitation et l'entretien des ouvrages (digues, plages de dépôt, pièges à embâcles).

La bonne gestion des cours d'eau repose sur une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire :

- l'Etat au titre des différentes procédures règlementaires qu'il porte relatives à la gestion des risques, à la constructibilité et à la préservation des rivières,
- les communes en lien, en particulier, avec le pouvoir de police du Maire,
- sans oublier les riverains soumis à l'obligation d'entretien en dépit de la compétence portée par les collectivités.

Dans la plaine de l'Isère, les propriétaires fonciers sont historiquement regroupés au sein d'associations syndicales pour assurer cette obligation. Cet entretien est essentiel pour assurer le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'embâcles et de débordements sur des secteurs à enjeux situés plus en aval. L'Unité territoriale du Grésivaudan au SYMBHI apporte son appui et son expertise pour accompagner les riverains du territoire dans leurs démarches (contact : contact@symbhi.fr).



Légende : embâcles sur l'Alloix suite aux tempêtes de l'été 2019

Vie associative

Des nouvelles de l'écomusée

Notre projet avance ! La réhabilitation du bâtiment, conduite par la commune, est en cours. Bientôt, la vitrine présentera des collections thématiques d'outils et des parcours patrimoniaux.



A ce jour, nous avons déjà récolté plus de 600 outils, objets et matériels grâce à une quinzaine de donateurs. Et la récolte est loin d'être terminée, nous permettant de prévoir des expositions thématiques sur la vie quotidienne, les travaux des champs, de la vigne, l'artisanat (taillanderie, ganterie, maréchalerie, tonnellerie...).

La première exposition donnera un aperçu de la diversité de ce fonds patrimonial.

La remise en état des outils

Pour être exposés, ils nécessitent un sérieux nettoyage et une remise en état parfois délicate. Tous ont été photographiés et à ce jour, environ 150 ont pu être triés, restaurés et inventoriés.

Nous sommes aujourd'hui plus d'une dizaine de bénévoles à nous réunir régulièrement pour poncer, brosser, huiler et marquer tenailles, chasses, étaupes, varlopes, guillaumes et autres planes... autant d'outils parfois mystérieux qui donnent envie d'en savoir plus sur leur usage.



La réhabilitation du Point Patrimoine

Vous avez sans doute remarqué en allant à l'agence postale communale que les travaux du Point Patrimoine ont démarré en ce début d'automne par le traitement de tous les crépis intérieurs et la construction de la murette support de la vitrine donnant sur le parc du château Jail. Après les interventions du charpentier, du menuisier et de l'électricien, les membres de l'association Theys Patrimoine auront encore à faire les travaux de finition avant de rapatrier les nombreuses pièces répertoriées pour vous offrir la première exposition.



Vie associative

Journées du Patrimoine à Theys

Les journées européennes du patrimoine avaient pour thème "arts et divertissements".

A l'annonce du thème, il a semblé parfaitement coller avec l'importante photothèque sur ce sujet que possède désormais l'association locale "Le Tarinoscope".

Il fut décidé de programmer une expo-photos.

De nombreuses réunions, pour sélectionner les thèmes puis trier les photos furent nécessaires.



Du côté des arts, le théâtre, la musique si présente au village depuis si longtemps et les arts populaires avec les métiers anciens, eurent bonne place.

Quand au côté divertissement, le choix fut plus difficile tant la matière était dense. Le 15 août, fête de la meïou avait beaucoup de photos, mais pas que. Les sorties du troisième âge, les sports (boules, ski, hand ball), les conscrits et les inter-villages complétèrent la collection de souvenirs figés sur papier glacé. En hors catégorie, un film de 8 minutes sur la me-iou de 1934 fut projeté en boucle pendant les deux jours.

Ce film a été offert généreusement au "Tarinoscope" par son réalisateur Fernand VALET parent de la famille BOUCLIER bien connue des tarins, dont certains possèdent encore des outils de jardinage fabriqués par le père, François qui était taillandier.

Ce métier a quasiment disparu de nos jours, les outils tranchants étant fabriqués industriellement.

Ce fut un véritable succès puisque 10 % de la population, soit 200 personnes ont visité l'expo.

Le livre d'or confirme cette réussite : encouragements, remerciements et félicitations furent pléthores.

Les responsables lancent ou plutôt relancent un appel :

Toutes les personnes qui ont des photos oubliées dans des cartons à chaussures, des boîtes à biscuits, en noir et blanc ou en couleur, abîmées ou pas, annotées ou pas sont invitées à les confier à l'association qui les scannera, et les restituera aussitôt.

"L'association n'existe que par vous et pour vous"

La présidente Renée Bruny

Collecte des Restos du Cœur

samedi 14 décembre
&
dimanche 15 décembre
salle Belledonne



Les bénévoles vous attendent ces 2 journées pour collecter vos dons (vêtements, matériel de puériculture, denrées alimentaires, produits d'hygiène, ...)

Marché de Noël

samedi 14 décembre
de 15 h 00 à 21 h 00

Place du village

Organisé par l'association Parentheysse

Bal des Conscrits

samedi 21 décembre
à partir de 21 h 00

salle du Grand Rocher

Classes en 9



"FL photographies" remercie tous les conscrits et la commune pour l'accueil qui lui a été réservé à l'occasion des classes en 9. A très vite pour d'autres aventures.

"FL photographies" mariage, shooting, fêtes entreprises et tout autre évènement.

Contact : 06 65 27 43 67

Vie locale

Lunettes sans Frontières

Voilà plusieurs années que je récupère les lunettes et étuis qui encombrant vos tiroirs. Je les envoie à "LUNETTES SANS FRONTIERES" à Hirsingue.

Depuis 1974, **une trentaine de bénévoles trient les lunettes collectées**, inscrivent les dioptries sur chaque verre et font des colis qui sont acheminés en France, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et en Europe, et sont **envoyés gratuitement** à des personnes compétentes dans des cliniques, des dispensaires et des missions qui en font bénéficier les malvoyants les plus démunis de leur pays.

Les lunettes sont **toutes lavées en machine**. Ce lavage est suivi d'un nettoyage manuel et d'une vérification de l'état des verres. La **puissance des verres** des lunettes est mesurée sur un focomètre. Ces indications - en dioptries - sont inscrites au feutre sur chaque verre et effaçables avec de l'alcool.



Les lunettes triées sont placées provisoirement dans des bacs. Les colis (de 2 ou 3 kg) sont stockés avant d'être expédiés.

Chaque **colis** contient des lunettes **de même catégorie de puissance**.

**Je récupère jusqu'à la fin de l'année vos lunettes
à l'Agence Postale Communale de THEYS**

**ouverte tous les matins de 9 h 00 à 12 h 30
et le mardi & vendredi de 16 h 00 à 18 h 30**

Ghislaine CM

Repas des voisins aux Glapigneux

Le samedi 03 Août, une nouvelle fois, les habitants du hameau des Glapigneux se sont retrouvés autour d'un repas convivial. Malgré la période de congé, une très grande majorité des habitants a répondu présente à ce traditionnel rendez-vous de l'été.

Comme chaque année, le chapiteau a été monté et les tréteaux dressés. Le four banal a une nouvelle fois été allumé pour cette belle occasion. Un grand merci à nos cuisiniers qui se sont retrouvés pour préparer et cuire la viande et les légumes achetés en commun. Chacun a pu apprécier les nombreuses salades, quiches, pizzas, tartes, tiramisù, ... amenés par les habitants du hameau.



L'après-midi s'est poursuivie dans une belle ambiance, chacun partageant ce moment convivial. Le soir, les nombreux « restent du midi » furent remis sur les tables, et certains se retrouvèrent même sur une piste de danse improvisée.

Ce rendez-vous, est un des rares moments où tous réunis, autour des différentes générations, jeunes, anciens, résidents ou de villégiatures, nouveaux arrivants, nous avons pris le temps de nous apprécier, et d'échanger des anecdotes.

Ces repas traditionnels entre voisins se déroulent sur notre commune de Juin à Septembre suivant les habitudes et disponibilités des habitants des différents hameaux qui composent notre commune, ainsi que des différents quartiers du village.

Un grand merci et un grand bravo à tous les initiateurs et organisateurs de ces événements qui entretiennent les liens entre voisins sur notre commune.

APL

Photo : Mr Gautier, Les Glapigneux

Infos

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER :

Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Covoiturer gratuitement pour vous rendre à Grenoble grâce à Illicov !

Le Département de l'Isère propose depuis le 9 septembre aux habitants des différentes communes de la rive gauche du Grésivaudan de covoiturer facilement et gratuitement malgré les contraintes professionnelles et personnelles.

Ce service de covoiturage présente des avantages uniques : pas de réservation, gratuit pour les passagers, économique pour les conducteurs et la garantie d'un départ assuré dans les 15 minutes à l'aller comme au retour.

Le service impose trois points de passage obligatoires uniquement pour les conducteurs que sont Tencin Pré Sec, Brignoud rond-point et Grenoble Jean Pain.

Les passagers quant à eux ne sont pas obligés de partir de Tencin le matin et peuvent partir de Brignoud.

Le service est ouvert le matin en direction de Grenoble de 7 h 00 à 8 h 30 et le soir en direction de Tencin de 17 h 00 à 19 h 00

N'hésitez pas et tentez l'expérience sur : <https://illicov.fr/gresivaudan>



Infos

Pré-inscriptions aux multi-accueils intercommunaux

La communauté de communes "Le Grésivaudan" gère 17 multi-accueils intercommunaux qui accueillent les jeunes enfants de 3 mois à 4 ans, en garde régulière ou occasionnel, **résidant sur les communes du territoire du Grésivaudan.**

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans un multi-accueil intercommunal doivent obligatoirement habiter le territoire de la Communauté de Communes "Le Grésivaudan" au moment de l'admission de l'enfant.

La pré-inscription pour les multi-accueils se fait en ligne :

⇒ www.le-gresivaudan.fr/46-multi-accueils.htm

⇒ ou en téléchargeant la version papier qui sera retournée complétée par courrier :

Communauté de Commune Le Grésivaudan

Direction enfance et parentalité

390 rue Henri Fabre

38920 Crolles

Pour une demande d'entrée en cours d'année : le dossier complet est placé sur liste d'attente. La famille est contactée par téléphone lorsqu'une place se libère.

Pour une demande d'entrée en septembre : le dossier complet doit être réceptionné par la direction enfance et parentalité **avant le 15 février.**

Il est placé sur liste d'attente et sera étudié en commission d'attribution courant mars.

Une liste d'attente unique est constituée et restera active jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant y compris pour les dossiers refusés en commissions d'attribution.

La CLCV - Association nationale de défense des consommateurs et usagers

- vous accompagne dans le règlement de vos litiges personnels,
- vous informe,
- défend l'intérêt collectif des consommateurs et usagers auprès des pouvoirs publics nationaux, en matière de logement mais aussi sur des sujets de consommation/vie pratique (alimentation, banques, assurances, téléphonie, énergie, santé, transports...)

Permanences gratuites :

⇒ Pontcharra "Maison des services" : tous les 1er mardi du mois de 10H00 à 11H30 (33, rue de la Ganterie)

⇒ Pontcharra "La Marquise" dans les locaux de l'accorderie - tous les 2ème mardi du mois de 10H00 à 11H30 (335 rue des Mettanies)

⇒ Le Cheylas Résidence Chartreuse : tous les 1er jeudi du mois de 17H00 à 18H00 (23 pl Hôtel de Ville)

⇒ Chapareillan : tous les 4ème jeudi du mois 10H30 à 12H00 dans les locaux "Local des Permanences Place de la Mairie à Chapareillan

⇒ Sainte Marie d'Alloix : tous les 4ème jeudi du mois 17H00 à 18H00 à la salle polyvalente, à droite de l'entrée de la Mairie.

Renseignements
au 04 76 22 06 38



Infos



L'INFO LOGEMENT

Futur acquéreur : connaissez-vous la différence entre promesse d'achat, promesse de vente, compromis ?

Préalablement à la vente, un avant-contrat est généralement signé. La pratique semble évoluer ces derniers temps, les notaires privilégient en effet, la rédaction de promesse de vente plutôt qu'un compromis, Nous allons donc étudier les trois avants contrats existants avec une attention particulière sur la promesse de vente

- La promesse d'achat : cet acte engage le candidat acquéreur seul, sans lui donner la garantie que le logement lui sera vendu.
- La promesse de vente ou promesse unilatérale de vente : le propriétaire d'un bien s'engage auprès du candidat acheteur (nommé bénéficiaire) à lui vendre son bien à un prix déterminé. Il lui donne ainsi une "option" pour un temps limité. Le promettant est donc tenu pendant la durée du délai prévu par la promesse. En contrepartie de cet engagement, il verse au vendeur une indemnité d'immobilisation. Si le bénéficiaire se décide à acquérir, cette indemnité s'imputera sur la somme à régler. Cependant, s'il renonce à acheter, l'indemnité restera acquise au propriétaire à titre de dédommagement. L'avantage de cette promesse pour l'acquéreur est que le vendeur n'a pas la possibilité d'obliger le bénéficiaire en vente forcée s'il renonce à acheter, il perd seulement son dépôt de garantie. C'est la raison pour laquelle, les notaires s'orienteraient d'avantage vers ce type d'acte.
- Promesse synallagmatique de vente ou plus communément appelée compromis de vente : le vendeur et l'acheteur s'engagent l'un comme l'autre à conclure la vente à un prix déterminé. Juridiquement, le compromis vaut donc vente. Si l'une des parties renonce à la transaction, l'autre peut l'y contraindre par voie de justice, en exigeant de surcroît des dommages et intérêts. La signature du compromis s'accompagne du versement par l'acquéreur d'un dépôt de garantie. Il s'imputera sur le prix lors de la signature de l'acte notarié.

Un point sur les conditions suspensives :

L'avant-contrat peut être assorti de conditions suspensives (d'obtention de prêts, du permis de construire...), ainsi qu'un délai de réalisation. Lorsque le délai est expiré sans que la condition soit réalisée, le contrat devient caduc. Le cas échéant, si les clauses sont réalisées, l'acte de vente pourra alors être signé devant le notaire.

Un point sur le délai de rétractation :

L'acquéreur non professionnel d'un logement bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours à compter du lendemain de la 1^{ère} présentation en LRAR. Si l'acquéreur se rétracte, le vendeur doit lui rembourser le dépôt de garantie dans un délai de 21 jours à compter du lendemain de la date de rétractation.

Et enfin... l'acte définitif de vente :

C'est le contrat de vente établi par le notaire par acte authentique. Il est signé par l'acquéreur, le vendeur et le(s) notaire (s). À cette date, le solde du prix du logement sera demandé à l'acquéreur ainsi que les frais notariés et les clefs vous sont remises. Le notaire qui a rédigé l'acte en garde un original (la minute) et vous remet une copie authentique qui constitue votre titre de propriété.

Quelques conseils :

- ⇒ Assurez-vous, par une visite avant la signature de l'acte authentique, que le logement n'a subi aucune modification et que les éléments d'équipements existent toujours.
- ⇒ Evitez de prendre possession des lieux et ne commencez pas de travaux avant la signature du contrat de vente.
- ⇒ Il est conseillé de conserver précieusement la copie de l'acte authentique remis par le notaire.

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration...

ADIL 38
2 boulevard Maréchal Joffre
38 000 Grenoble
04.76.53.37.30

Une agence en Nord Isère et de nombreuses permanences en Isère.

Pour plus d'informations, consultez : www.adil38.org

L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le département, les collectivités locales, Action Logement, la CAF, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.

Infos



L'INFO LOGEMENT

Vieillir chez soi : Le viager, une option intéressante ?

La problématique du vieillissement et du maintien dans le logement est de plus en plus complexe, une solution existe, la vente en viager. Petit tour d'horizon sur une pratique méconnue qui peut être une véritable alternative à l'heure où 75% des seniors vivants chez eux sont propriétaires.

Le viager classique, qu'est-ce que c'est ?

La vente en viager consiste pour le vendeur à vendre son logement en continuant à l'occuper contre le paiement d'une somme divisée en deux parties :

- Un capital versé au moment de la vente
- Une rente versée périodiquement

Le vendeur qui reste dans son logement bénéficie de ce que l'on appelle un droit d'usage et d'habitation.

Comment est calculé le prix de vente ?

Le prix de vente est calculé selon le prix du marché auquel on applique une décote au regard de la valeur du droit d'usage et d'habitation que se réserve le vendeur. Le prix restant est divisé entre un bouquet payé à l'achat et une rente qui peut prendre une forme annuelle, trimestrielle ou mensuelle et qui est généralement payée jusqu'au décès du vendeur.

Qui est le propriétaire du bien ?

Il s'agit d'une vente, l'acheteur devient donc propriétaire le jour de la signature du contrat de vente. Il en résulte qu'il devient responsable des grosses réparations ainsi que du paiement des impôts fonciers. Le vendeur quant à lui reste redevable de la taxe d'habitation et responsable des dépenses d'entretien courant au même titre qu'un locataire.

Quels avantages pour le vendeur ?

La fiscalité est intéressante pour le vendeur qui peut se voir appliquer des abattements fiscaux sur le montant des rentes allant de 30 à 70% en fonction de son âge. Cela lui permet de percevoir un revenu supplémentaire jusqu'à la fin de ses jours.

Quels avantages pour l'acheteur ?

Pour l'acheteur, l'achat en viager ressemble à un investissement locatif. L'ensemble des loyers prend la forme d'une décote sur le prix de vente correspondant à la valeur du droit d'usage et d'habitation du vendeur sur laquelle il n'est pas imposé. De plus il ne paie pas les charges courantes et l'entretien du logement.

Quels sont les principales formes que peut prendre la vente en viager ?

- Le viager occupé : Le vendeur occupe le logement jusqu'à son décès ou son transfert dans une maison de retraite.
- Le viager libre : Dans ce type de viager, le logement en question est libre. L'acheteur peut donc l'occuper après la signature du contrat.
- Le viager à terme : Les deux parties définissent le nombre d'années de paiement de la rente. Cependant, c'est après le décès du vendeur que l'acheteur peut récupérer son bien.

NB : Il est toujours conseillé de faire appel à un notaire comme dans toute autre forme d'acquisition immobilière. Il convient d'indexer le montant de la rente sur le niveau de l'inflation par exemple afin de se protéger, et de prévoir une clause résolutoire en cas du non-paiement de cette rente afin de protéger le vendeur, si le défaut de paiement est constaté par le juge, le contrat de vente sera résilié.

Le vendeur peut également protéger son conjoint en prévoyant une clause de réversibilité de la rente au premier décès.

Dans le domaine du viager il existe un vocabulaire particulier : L'acheteur est appelé un débirentier, le vendeur est appelé un crédientier

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration...

ADIL 38
2 boulevard Maréchal Joffre
38 000 Grenoble
04.76.53.37.30

Une agence en Nord Isère et de nombreuses permanences en Isère.

Pour plus d'informations, consultez : www.adil38.org

*L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le département, les collectivités locales, Action Logement, la CAF, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement **gratuits**.*

Infos utiles

Recette

Saint-Jacques au Champagne sur fondue de poireau

Ingrédients pour 2 personnes

10 petites noix de Saint Jacques, 30 g de beurre, un poireau, 2 échalotes, 12 cl de Champagne, 15 cl de crème liquide, sel, poivre

- Ôtez la majeure partie du vert et le pied du poireau. Ouvrez-le en deux, lavez-le, séchez-le et émincez-le finement
- Pelez puis émincez finement les échalotes
- Dans une sauteuse, déposez une noisette de beurre (10 g). Une fois le beurre fondu, faites suer les poireaux et les échalotes à feu doux et à couvert pendant 5 à 10 minutes.. Remuez fréquemment
- Augmentez légèrement le feu, ajoutez le champagne et prolongez la cuisson 5 minutes jusqu'à ce que les 3/4 du champagne ce soit évaporé
- Baissez le feu, ajoutez la crème liquide et mélangez bien. Prolongez la cuisson de quelques minutes à feu très doux. Une fois la sauce bien liée et crémeuse, goûtez et ajustez l'assaisonnement (salez-poivrez). Réservez au chaud
- Dans une poêle et à feu vif, faites fondre les 20 g de beurre restant. Dès que le beurre mousse, déposez les noix de Saint-Jacques et faites dorer chaque face 1 minute
- Pour finir, tapissez 2 cassolettes de la crème de poireau au champagne puis répartissez les noix de Saint-Jacques, décorez d'un peu de persil ou de ciboulette et servez sans tarder

Dates à retenir

samedi 14 décembre	Marché de Noël de 15 h 00 à 21 h 00 place du village
samedi 14 & dimanche 15 décembre	Collecte des "Restos du coeur" salle Belledonne
dimanche 15 décembre	Concert "Amor Sulfurosa 15 CH" salle Belledonne entrée 10 € déconseillé - 16 ans
samedi 21 décembre	Messe des conscrits à 18 h 30 puis Bal à partir de 21 h 00 salle du Grand Rocher

Le petit annuaire de Theys



Pompiers	18
Gendarmerie.....	17
Médecin de garde.....	15
SAMU	15

CHU Grenoble Alpes	04 76 76 75 75
Drogue Info Service	0 800 23 13 13
Ecoute Alcohol.....	0 811 91 30 30
Centre anti-poisons.....	04 72 11 69 11
Urgence sur téléphone portable.....	112
Mairie	04 76 71 05 47
Mairie (urgences)	06 73 33 97 21
Ecole maternelle.....	04 76 71 01 51
Ecole primaire	04 76 71 05 94
Cantine	04 76 71 00 23
Bibliothèque municipale	04 76 13 57 94
Micro-crèche "Am Stram Gram"	04 76 71 04 34
Relais Assistantes Maternelles	04 76 71 04 34
Pharmacie Dumas.....	04 76 71 09 57
Pharmacie de garde	39 15
Médecin (Dr Estelle DUMUIDS)	04 76 71 05 37
Médecin (Dr Guillaume FAVARIO)	04 76 72 37 78
Infirmières	06 08 31 40 18
Masseurs kinésithérapeutes.....	04 76 71 06 02
Ostéopathe	04 76 98 94 09
Orthophoniste.....	06 84 71 46 47
Pédicure - Podologue	04 76 71 30 24
A.D.M.R.....	07 87 87 26 22
Taxi les 7 Laux.....	04 76 71 06 40
Transports Dalbon-Goulaz.....	04 76 71 09 17
Tougo Transports du Grésivaudan	0 800 941 103
Garage Bouchet - Dépannage 7/7.....	06 08 30 32 43
A.D.E.F	04 76 71 17 17
La Poste.....	36 31
Agence Postale Communale	04 76 08 32 72
Météo départementale	08 99 71 02 38
SIBRECSA (ordures ménagères).....	04 76 97 19 52
Trésor Public Le Touvet.....	04 76 08 45 87
Office de Tourisme Les 7 Laux.....	04 76 08 17 86
Les 7 Laux.....	04 76 08 73 73
Espace Nordique Le Barioz	04 76 71 06 47
Domaine Nordique de Beldina.....	04 76 71 18 00

Site Mairie de Theys..... www.theys.fr
adresse courriel : mairie.theys@wanadoo.fr
pour le journal : theysinfo@wanadoo.fr

Correspondant Dauphiné Libéré

Michel SELVA..... 06 83 21 27 87
mich.selva@yahoo.fr

Responsable publication : Régine MILLET

Mise en page : Dominique FERRIER

Composition : Oriane MARS, Nadège EYMIN-PETOT-TOURTOLLET, Svetlana GIRY, Alain PAPET-LEPINE, Dominique FERRIER, Guillemette VINCENT

Photos : Oriane MARS, Nadège EYMIN-PETOT-TOURTOLLET, Régine MILLET, Les Associations, X